

## APPLICATION DU CONCEPT DE PRÉVENTION DANS LE CHAMP DE LA VIOLENCE CONJUGALE

### L'INTRODUCTION

Cette fiche-synthèse résume les réflexions développées en préparation du séminaire « Prévenir la violence conjugale », qui a été tenu le 30 octobre 2008 à l'Université Laval.

### LE MONDE DE LA PRÉVENTION

D'abord, prévenir implique d'agir sur un problème avant qu'il ne commence. Un double mouvement caractérise donc le champ de la prévention sociale: elle suppose à la fois les notions de prévision, au sens d'anticipation des comportements appréhendés, et d'intervention, pour empêcher l'occurrence d'une difficulté.

Diverses prémisses servent de justification à l'investissement en prévention. Les principales reposent sur un principe d'économie. Compte tenu de la fréquence des problèmes, de la longueur et du coût des interventions thérapeutiques, ainsi que de l'insuffisance du nombre d'intervenants, la prévention apparaît comme une solution à retenir (Lavoie, Tessier & Lamontagne, 1985 : 4).

Depuis la formulation du concept de « prévention » dans le champ de la santé mentale par Caplan, la question du moment de l'intervention constitue un critère de distinction courant. Intervient-on complètement avant (prévention primaire), lorsqu'on a un certain nombre de symptômes (secondaire) ou lorsque le problème s'est déclaré et que l'on tente d'éviter que la chose ne s'aggrave ou ne se répète (prévention tertiaire)?

De plus, on caractérisera également les approches et stratégies selon leur objet. Selon Hamby (1998 : 211), la prévention primaire référerait nécessairement aux programmes de type éducatif destinés à l'ensemble de la communauté. En prévention secondaire, un groupe à haut risque est identifié et ciblé, comme dans les programmes visant les personnes susceptibles d'éprouver des problèmes de violence conjugale. Les stratégies de prévention secondaire, si elles permettent de concentrer les efforts d'intervention, soulèvent néanmoins des enjeux éthiques. Pensons aux risques de stigmatisation des groupes dits « à risque »; également, la responsabilité des processus d'exclusion est plus souvent imputée aux individus ou aux groupes qu'aux dynamiques structurelles. La prévention tertiaire survient après l'apparition d'un problème et correspond grosso modo au concept d'intervention (Lavoie, Tessier & Lamontagne, 1985).

D'autres modes de distinction pourront être également utilisés. Pensons à la distinction entre prévention et promotion : travaille-t-on pour empêcher les problèmes de violence conjugale ou travaille-t-on, de manière promotionnelle, au développement de compétences favorisant l'adoption de comportements pacifiques? L'intervention promotionnelle s'appuiera sur une conception positive de la santé ou du bien-être, qui dépasse la seule absence de difficultés (Chamberland et al, 1996 : 8.). Les stratégies visant l'accroissement du bien-être porteront sur des facteurs de protection, lesquels sont à opposer aux facteurs de risque.

De surcroît, les actions de prévention ne seront pas identiques selon que l'on définit la violence en tant que phénomène individuel, interactionnel ou en tant qu'elle relève des relations de pouvoir. Les divergences découlent aussi de la modélisation des facteurs de risque et de protection. À ce sujet, trois modèles théoriques peuvent être discernés: le modèle biomédical, le modèle de santé communautaire et le modèle écologique (ou écosystémique). Le modèle biomédical implique une accentuation de facteurs biologiques ou développementaux, au détriment des facteurs socio-environnementaux. L'approche de santé communautaire souligne les facteurs de risque et de protection liés aux micro et méso-systèmes proches de l'individu. En particulier, une attention particulière est accordée aux événements stressants ou aux facteurs de l'environnement immédiat.

Dans une approche écologique, le rôle des environnements éloignés et des macro-systèmes est pris en considération dans l'origine des problèmes sociaux. Des stratégies différentes découlent de cette perspective : actions portées au niveau du système socioéconomique, ainsi que stratégies de défense de droit ou d'amélioration des conditions de vie (Chamberland et al, 1996). On peut ici penser que seront impliquées un plus grand nombre de disciplines et une plus large variété d'organismes de services. En prévention de la violence conjugale, l'approche écologique permet d'inclure des facteurs culturels et sociaux tels que les normes de masculinité et les rapports sociaux de sexe.

Toutes ces avancées théoriques n'ont pas été nécessairement suivies de programmes concrets, même si elles sont pourtant inscrites dans les politiques et programmes gouvernementaux. Dans un document d'orientation de 1992 (Gouv. du Québec), l'approche préventive à adopter par rapport à la violence conjugale devait être à la fois globale et individualisée. Également, dans un document ultérieur (Gouv. du Québec, 1995), on mettait l'accent sur l'importance de fonder cette prévention sur une connaissance et une compréhension communes du phénomène de la violence.

## HISTORIQUE DE LA PRÉVENTION EN VIOLENCE CONJUGALE

Depuis 30 ans, au Québec, se sont multipliées les recherches sur les facteurs de risque permettant de prévenir les actes de violence conjugale. De plus, les formations en relation d'aide, quelles soient en intervention ou en prévention, ont nécessairement abordé le thème de la violence conjugale. Différents modes de pratiques se sont développés et établis au Québec. En 1992, le rapport *Le défi de l'égalité, La santé mentale des hommes et des femmes* avait alors recensé l'ensemble des moyens de prévention existants : ceux-ci allaient alors des services de dépistage et des moyens d'information et de concertation, jusqu'aux initiatives de création de nouveaux services. Au sein du CRI-VIFF même, rappelons le projet de dépistage systématique des femmes victimes de violence. Les interventions et recherches au CRI-VIFF ont laissé beaucoup de place aux enjeux liés aux enfants et adolescents. Quand on tient compte des risques de répétition des actes de violence d'une génération à l'autre, le seul fait de travailler auprès des jeunes a nécessairement des implications en termes de prévention.

Certains projets au CRI-VIFF reposent davantage sur une approche de prévention tertiaire. Ainsi en est-il du projet qui a suivi la recherche sur les situations à haut risque de létalité : Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe. L'intervention préventive y est menée auprès d'hommes ayant eu des comportements violents. En contrepartie, le projet de promotion de comportements pacifiques à l'école primaire se situe nettement plus dans une optique de prévention primaire, sinon de promotion.

Sans porter sur la violence elle-même, la recherche sur les trajectoires de demandes d'aide des hommes en difficulté a pu fournir un matériel très pertinent en termes de prévention, en relevant par exemple l'importance des demandes d'aide antérieures chez les hommes ayant commis des actes de violence. Les recherches de Masculinités et société sur la paternité ou la santé des hommes auront bien entendu des retombées en termes de prévention de la violence conjugale.

Cette profondeur historique et cette importance ne doivent pourtant pas faire oublier l'aspect cyclique de l'intérêt porté au concept de « prévention ». Malgré un développement des connaissances en matière de prévention, ces oscillations doivent être mises en lien avec les variations dans la disponibilité des ressources.

L'importance du sujet de la prévention demeure, et son importance n'a d'égal que sa complexité. En particulier lorsque l'on envisage des situations telles que la violence dans les communautés autochtones ou celle des zones de pauvreté, les facteurs dont on doit tenir compte seront à la fois individuels, interactionnels et communautaires.

Selon le rapport de Chamberland et ses collaborateurs (1996), parmi les facteurs favorisant le succès de projets de prévention en enfance/famille, la concertation occupe une place centrale, en particulier la concertation avec la clientèle et les usagers. La pluralité des facteurs et des agents impliqués nécessite l'intégration d'une approche écologique à la pratique.

Un tel principe de concertation était présent dès l'origine des programmes en violence conjugale. L'objectif de ces programmes n'était pas que clinique : l'intention était aussi présente d'enclencher un changement social et de rejoindre les gens dans la communauté avant qu'ils aient besoin du programme clinique.

### Références:

- Guberman, N., J. Broué, J. Lindsay & L. Spector. (1992). *Le défi de l'égalité, La santé mentale des hommes et des femmes, Rapport du Groupe de travail sur les hommes et les femmes et la santé mentale au Comité de la santé mentale du Québec.*
- Hamby, S. L., (1998). *Partner Violence : Prevention and Intervention, dans Partner Violence A Comprehensive Review of 20 Years of Research, sous la dir. de Jana L. Jasinsky et Linda M. Williams, Londres & Californie, Sage Publications, p.210-258.*
- Lavoie, F., L. Tessier & Y. Lamontagne. (1985). *La santé mentale. Prévenir, traiter et réadapter efficacement. Vol. 2, L'efficacité de la prévention, Direction générale des publications du Québec*
- Chamberland, C. et al. (1996). *Promotion du bien-être et prévention des problèmes sociaux chez les jeunes et leur famille : portrait des pratiques et analyse des conditions de réussite, Montréal, École de service social.*
- Gouvernement du Québec. (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Gouvernement du Québec.*
- Gouvernement du Québec. (1992). *Intervention auprès des conjoints violents : orientations. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.*

Synthèse rédigée par Frédérick Gagné et Jocelyn Lindsay